



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers

Question écrite n° 71446

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les vives préoccupations exprimées par l'Ordre national des infirmiers s'agissant du projet de loi de santé 2015. La réforme prévoit le renforcement de la prévention et l'amélioration des parcours de soins : deux enjeux majeurs au regard desquels les infirmiers jouent un rôle central. En effet, la profession infirmière a dû s'adapter face au vieillissement de la population, aux maladies chroniques et à la désertification médicale ; c'est pourquoi ses compétences et son rôle se sont élargis. Cependant les infirmiers sont limités dans leur action et demandent à ce que le projet de loi leur permette de répondre aux besoins nouveaux des patients et du système de soin. L'Ordre national des infirmiers préconise notamment d'élargir le rôle infirmier en matière vaccinale, ainsi que le droit de prescription ; de reconnaître les infirmiers parmi les professionnels de santé de premier recours ; de faire siéger les représentants des usagers dans les chambres disciplinaires de l'Ordre ; de prendre en compte les protocoles de coopération au sein de la formation initiale et des décrets de compétences et d'harmoniser les règles du secret professionnel selon les modes d'exercice. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend répondre aux attentes de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71446

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10406

Question retirée le : 28 juin 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)